

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 avril 2026

**N° VA\_DEL2026\_78**

**Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du  
Conseil d'administration du Centre communal d'actions sociale (CCAS)**

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Kelly VERKINDERE.

Vu la délibération précédemment adoptée lors de cette même séance fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles (CASF) notamment les L123-6 et R 123-8 à R 123-15,

L'Assemblée ayant fixé à 16 le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS), dont 8 élus au sein du conseil municipal.

En application de l'article R 123-8 CASF, les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Liste déposée par le groupe EPVA 2026 :

1. Jean Luc Deleforge
2. Maryvonne Girard
3. Arnaud Rousseaux
4. Lahanissa Madi
5. Christine Janicki
6. Gisèle Lefebvre
7. Claire Mairie
8. Benoit Tshisanga

Liste déposée par le groupe Avec Vous :

1. Graziella Moeneclaey

Liste déposée par le groupe LFI :

1. Meriem Dahmani

Liste déposée par le groupe Le Printemps villeneuvois :

1. Pauline Ségard

**Il est proposé aux membres du conseil de procéder à la désignation au scrutin secret des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration.**

**Chaque élu, à l'appel de son nom est venu déposé un bulletin dans l'urne prévue à cet effet. À l'issue du vote, le bureau composée de la secrétaire (Kelly VERKINDERE) et de deux assesseurs (Jeanne MINGANT et Garance GUILLERET-GIVERS) ont procédé au dépouillement.**

**Résultat du vote :**

- liste déposée par le groupe "EPVA 2026" : 34 voix
- liste déposée par le groupe "Avec Vous" : 6 voix
- Liste déposée par le groupe "LFI" : 5 voix
- Liste déposée par le groupe "Printemps villeneuvois" : 4 voix

**Sont élus :**

1. Jean-Luc DELEFORGE
2. Maryvonne GIRARD
3. Arnaud ROUSSEAUX
4. Lahanissa MADI
5. christine JANICKI
6. Graziella MOENECLAEY
7. Meriem DAHMANI
8. Pauline SEGARD

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à l'élection.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 13 avril 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260407-222865-DE-1-1

Date AR Préfecture : lundi 13 avril 2026